



EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le 02/02/2026

Séance du 22 janvier 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 janvier 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°23), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°4), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n°4 et jusqu'à la question n°13 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Anne BENEDETTO

Etaient absents :

M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°14), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°21)

OBJET : 10 - Rachat de matériel informatique

Délibération n° 008185

10 Rachat de matériel informatique

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n°1	08/01/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de donner la possibilité aux élus qui le souhaitent au terme de ce mandat de racheter les matériels bureautiques mis à leur disposition

I. Rappel du contexte

Dès 2020, au début du présent mandat, l'ensemble des élus municipaux ont été équipés d'une tablette Surface Go, dans le cadre notamment de la dématérialisation des convocations et de la transmission des rapports des assemblées.

Ces tablettes, à l'époque, ont été acquises auprès de la société UGAP au tarif unitaire de 812 € TTC. La durée d'amortissement comptable de ce type de matériels est de 5 ans maximum.

Par ailleurs, les adjoints se sont également vu proposer la mise à disposition d'un téléphone portable.

Au fur et à mesure des opérations de maintenance, certains de ces matériels ont pu être amenés à être remplacés, ce qui conduit aujourd'hui à avoir des matériels de différentes générations en circulation, contrairement au parc des tablettes qui lui est resté homogène

II. Propositions

Pour les élus qui le souhaitent il est proposé la cession, à la fin de leur mandat, du matériel mis à leur disposition aux montants forfaitaires TTC suivants :

- Tablettes :
 - Microsoft Surface Go : 50 €
- Téléphones portables :
 - Samsung Galaxy A16 : 45 €
 - Samsung Galaxy A51 : 35 €
 - Samsung Galaxy A52 : 45 €
 - Samsung Galaxy A53 : 80 €
 - Samsung Galaxy A54 : 120 €
 - Samsung Galaxy A56 : 200 €
 - Xiaomi Redmi Note 11 : 35 €
 - Apple iPhone 13 : 200 €

Ces montants ont été établis en tenant compte à la fois de la valeur résiduelle de l'équipement, dépendant de son amortissement, et de sa valeur d'usage, estimée via l'analyse des prix de rachats et de revente sur des sites spécialisés.

Les modalités pratiques proposées sont les suivantes :

- Questionnement par courrier de chaque élu sur sa volonté ou non de racheter le ou les matériels mis à sa disposition,
- Les élus qui ne souhaiteront pas conserver leur matériel devront le restituer à la Direction des Systèmes d'Information à la fin de leur mandat,

- Les élus qui souhaitent conserver leurs tablettes devront obligatoirement passer à la DSI afin de faire réinitialiser la tablette,
- Pour les élus qui souhaiteront procéder au rachat de leur matériel, un avis des sommes à payer leur sera adressé par la Trésorerie du Grand Besançon.

Les matériels rachetés ou non restitués feront l'objet d'une sortie d'inventaire, le reste du matériel sera réaffecté ou recyclé par la DSI.

En cas de non-restitution du matériel dans les deux mois suivant la fin de leur mandat, GBM procédera à l'émission d'un titre de recette pour le montant forfaitaire, tel que défini plus haut, selon le matériel concerné.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette cession de matériels bureautiques aux élus sortants aux conditions indiquées ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

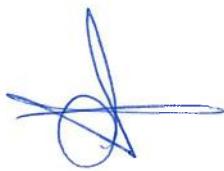
Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

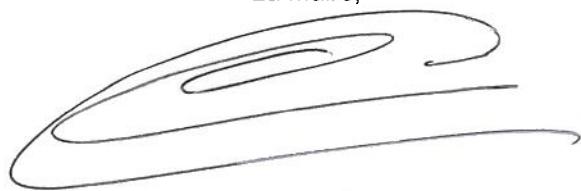
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Anne BENEDETTO,
Conseillère Municipale Déléguee

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT